

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 octobre 2013

POINT VIII :
Rapport des travaux du CS du 16 octobre 2013 exerçant les compétences
de la commission de la Recherche :
mode de financement des enseignants-chercheurs de l'université de Bourgogne
rattachés à des unités de recherche de l'université de Franche-Comté

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CS du 16 octobre 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 23 pour (unanimité) : à partir de 2014, les enseignants-chercheurs associés à des unités de recherche de l'université de Franche-Comté ne recevront plus de financement de l'université de Bourgogne.

Dijon, le 25 octobre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement